

Vendredi 28 juin 2024

**Mise au point de la Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône
PROJET DE SECONDE DÉCHÈTERIE : PARLONS CLAIR !**

Le projet de création d'une deuxième déchèterie et la recherche d'un site sur la commune de Denicé suscite des réactions. Des informations incomplètes ou inexactes circulent, voire certaines contrevérités, avancées parfois pour défendre des intérêts privés.

Pour que chacun soit bien informé, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône tient à faire la mise au point suivante.

Point 1: La piste du terrain route de Saint-Julien à Denicé est définitivement abandonnée et la Communauté d'agglomération continue de travailler sur d'autres options

Le terrain situé sur le site de Mondard sur la D76 (route de Saint-Julien) a été proposé à la Communauté d'agglomération par le Maire de Denicé, en avril dernier. Après étude et échanges, la Communauté d'agglomération a entendu les remarques des habitants et a décidé de ne pas retenir cette proposition. La commune en a bien été informée, ainsi que les représentants des riverains que Pascal Ronzière, Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, a reçus la semaine dernière. Le débat sur ce site est donc clos. Le travail se poursuit sur d'autres options.

Point 2: Le projet d'une seconde déchèterie n'est pas nouveau et la Communauté d'agglomération continuera de travailler en concertation avec la commune

Depuis le début de cette mandature, la Communauté d'agglomération a toujours travaillé en concertation avec les communes et leurs élus sans rien imposer. Le plan de mandat de la Communauté d'agglomération 2021-2026, approuvé à l'unanimité par les représentants des 18 communes prévoit la création d'une seconde déchèterie. Depuis plus de deux ans, des contacts ont été engagés avec les municipalités de Gleizé, Denicé et Lacenas pour le choix d'un terrain qui permettrait de rééquilibrer l'offre de service à l'ouest du territoire. Des dizaines de sites potentiels ont été étudiés et plusieurs propositions ont été faites, notamment celle d'une déchèterie intégrée dans une nouvelle zone d'activité artisanale à aménager sur les communes de Lacenas et de Denicé. La municipalité de Denicé a refusé cette option avant de proposer, plus tard, le site de Mondard. Ce n'est pas du fait de la Communauté d'agglomération si, durant tout ce temps, l'information n'a, semble-t-il, pas assez circulé au sein du conseil municipal ni en direction des habitants.

Point 3 : Une déchèterie est un service pour les habitants

Avec la nouvelle déchèterie, l'objectif est d'apporter un service aux habitants, en particulier ceux des communes rurales à l'ouest de l'agglomération, actuellement contraints à de longs délais d'attente pour accéder au site d'Arnas. La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône couvre 17 communes avec l'unique déchèterie de l'Ave Maria pour 67 000 habitants (les habitants de Jassans-Riottier utilisant la déchèterie de Frans, dans l'Ain). On comprend d'autant mieux la nécessité d'agir quand on compare la situation locale avec celle des territoires voisins :

- La Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées propose 4 déchèteries pour 54 000 habitants (soit 1 pour 13 500 habitants) ;
- La Communauté de communes Saône Beaujolais dispose de 5 déchèteries pour 45 000 habitants (soit 1 pour 9 000 habitants).

Il est donc impératif de réaliser une seconde déchèterie et, sans doute à plus long terme, une troisième sur le territoire de l'agglomération.

Point 4 : Cette déchèterie de nouvelle génération n'aura rien à voir avec celle d'Arnas et la Communauté d'agglomération mobilisera les moyens nécessaires

La nouvelle déchèterie sera entièrement couverte et intégrée sur le plan environnemental et architectural. Elle sera surtout de dimension beaucoup plus modeste que celle d'Arnas. Dès sa conception, elle sera pensée pour favoriser au maximum les pratiques de recyclage et de valorisation. Un espace sera dédié au réemploi et des partenariats seront établis avec les associations du territoire pour la récupération et revente. La Communauté d'agglomération mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour limiter au maximum l'impact. Le site sera un lieu de dépôt de déchets, et aucun stockage ou traitement ne sera réalisé sur place, ce qui permettra d'éviter les nuisances. Les horaires de fonctionnement seront adaptés pour éviter les bruits tôt le matin ou tard le soir. En outre, les véhicules de transport seront soumis à une limitation du niveau sonore en fonction de leur puissance et ne circuleront pas le dimanche. Enfin, le plus important, l'accès sera réservé en priorité aux habitants des communes rurales, les usagers du secteur urbain continuant à se rendre à la déchèterie d'Arnas.

Point 5 : La Communauté d'agglomération prend ses responsabilités

Certains suggèrent que chaque commune gère sa propre déchèterie. Lors de la création de la communauté d'agglomération en 2014, ce n'est pas le choix qui a été fait par les élus alors en place qui ont préféré transférer à l'intercommunalité la compétence de la collecte et du traitement des déchets et des déchets assimilés. Depuis, aucune commune n'a souhaité revenir sur ce choix. D'ailleurs, on imagine mal comment une déchèterie par commune serait possible quand on voit la réaction de certains : « une déchèterie oui, mais chez les autres ! ». Si les décisions nécessaires avaient été prises à l'époque, la Communauté d'agglomération ne serait pas obligée d'agir aujourd'hui. Loin de vouloir passer en force, elle a pris le temps de passer au crible plusieurs dizaines de sites potentiels et d'échanger avec les communes avant de faire une proposition. L'extension du site actuel d'Arnas ou une création dans une zone industrielle à proximité immédiate de l'Ave Maria n'est ni possible, ni souhaitable, sauf à aggraver les problèmes actuels. Il est normal qu'un tel projet puisse susciter des réactions et des questions. La Communauté d'agglomération continuera à jouer la carte de la concertation avec les élus et les habitants comme elle l'a toujours fait.